



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 59591

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur l'application de la loi relative à l'accès au logement à l'urbanisme rénové (ALUR) qui a été publiée au *Journal officiel* le 26 mars 2014. En effet, cette loi modifie de manière substantielle le droit applicable aux baux en cours et à venir et suscite une vive inquiétude parmi les propriétaires bailleurs de logements meublés. Les contraintes posées par la mise en oeuvre de ce texte auront un impact sur les tâches administratives liées à chaque logement meublé et les propriétaires bailleurs privés souhaitent savoir si le texte en question va également concerner les résidences étudiantes, les CROUS, les résidences pour personnes âgées ou bien encore les foyers de jeunes travailleurs. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le champs d'application de la loi ALUR va également concerner ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59591

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5807

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)